

Interpellation : Comportements dangereux et nuisances sur les routes quel plan d'action communal ?

La présente interpellation vise à mieux comprendre la vision globale, les priorités et les mesures concrètes que la Municipalité entend mettre en œuvre afin de réduire les nuisances sonores et les comportements dangereux régulièrement observés sur les routes de la commune, et ainsi contribuer à renforcer durablement la sécurité des usagers ainsi que la qualité de vie des habitants de la commune.

Des constats documentés par l'APOL

Les rapports de gestion de l'APOL publiés entre 2020 et 2024 mettent en évidence des dépassements réguliers des limitations de vitesse sur différentes routes de la commune, notamment :

Vitesses les plus relevées sur les routes de la Commune de Bourg-en-Lavaux selon les rapports de gestion de l'APOL - Vitesse max. mesurée / (Vitesse autorisée)¹

		2025	2024	2023	2022	2021	2020
Cully	Rte de la Corniche	Aucune information disponible	78 (50)	83 (50)	77 (50)	80 (50)	85 (50)
Epesses	Rte de la Corniche		86 (80)				
Grandvaux	Rte de la Côte-aux-Vignes					74 (50)	
Grandvaux	Rte de Forel (Tronchet)		83 (50)	103 (50)		91 (50)	76 (50)
Grandvaux	Rte du Signal		64 (50)		72 (50)	94 (50)	81 (50)
Riex	Rte de la Corniche		40 (30)		43 (30)	37 (30)	
Villette	Rte des Monts-de-Lavaux			73 (50)			
Villette	Rte de la Petite-Corniche		39 (30)				

Dans sa note de mars 2026² relative aux contrôles effectués sur la route de la Corniche, le commandant de l'APOL indique que celle-ci fait « *régulièrement l'objet d'incivilité routières* ». Ses services y constatent « *des excès de vitesse, des nuisances sonores et des comportements dangereux* » et indiquent que « *ces pratiques génèrent des nuisances pour les riverains et présentent des risques accrus pour la sécurité des usagers* ». Au regard de la structure du réseau routier communal, ces comportements concernent nécessairement plusieurs autres tronçons, et ne peuvent être considérés comme un phénomène isolé à un seul secteur.

Le commandant relève également que, malgré la forte activité des services de police, « *les moyens policiers ne sont pas la seule réponse à ce problème de comportement routier* ».

Des intentions affirmées, mais un plan d'action peu détaillé

Dans son plan de législature 2021-2026, la commune indiquait vouloir « *maîtriser les nuisances par des mesures de modération* ». Plusieurs démarches ont été engagées.

¹ APOL, rapports de gestion des années 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025

² APOL, Sécurité routière : incivilités routières sur la route de la Corniche et escroqueries dites des « faux policiers », 03.2026

Dans sa réponse d'avril 2024 à la motion « *Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux* »³, la Municipalité présente une série de mesure ponctuelles et hiérarchisée selon leur niveau de priorité. Elle précise toutefois que sa réponse « *doit être considéré comme un programme de travail indicatif, à mettre en œuvre progressivement au cours des prochaines années, voire législatures. Il sera suivi d'autres études et démarches [...]* ».

Dans son préavis n°6 de 2024⁴ relatif au « *Plan de mobilité scolaire et seniors* », la Municipalité présente l'étude qui sera menée afin de mieux comprendre les besoins de mobilité des enfants en âge scolaire et des seniors. Cette approche repose sur des « *démarches participatives* », combinant la collecte d'informations auprès des publics concernés, l'identification de points sensibles et des visites de terrain visant à formuler des recommandations.

Enfin, dans sa communication de mars 2026⁵, la Municipalité présente les résultats de cette étude ainsi qu'un « *premier plan de mesures* ». Celui-ci comprend d'une part des « *mesures immédiates* » (dont différents projets nécessitant encore des études approfondies) et d'autre part des « *mesures à intégrer dans de futurs projets d'aménagement (moyen terme)* ».

Si ces démarches ont permis d'identifier des problématiques locales importantes, elles semblent toutefois principalement s'attaquer aux conséquences du trafic plutôt qu'aux facteurs structurels à la source des nuisances et des comportements dangereux. En particulier, elles ne paraissent pas s'inscrire dans une approche coordonnée visant spécifiquement à réduire les comportements dangereux et les nuisances. Il existe par ailleurs un risque que certaines mesures entraînent un déplacement des nuisances vers d'autres secteurs ou tronçons routiers de la commune plutôt qu'une diminution globale de celles-ci.

Questions adressées à la Municipalité

Dans ce contexte, nous souhaitons interroger la Municipalité sur sa vision d'ensemble, les mesures concrètes qu'elle entend déployer afin de réduire durablement et efficacement les nuisances et les comportements susceptibles de compromettre la sécurité des usagers et la qualité de vie des riverains sur les routes de la commune.

Au vu de ces éléments, nous prions la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) Suite donnée aux constats factuels :** Quelles mesures concrètes ont été et seront mises en œuvre à la suite des constats figurant dans les rapports de gestion de l'APOL ainsi que dans la note de son commandant de mars 2026 ?

³ Rapport-préavis n°04/2024, réponse à la motion « Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux »

⁴ Préavis N° 06/2024, Plans de mobilité scolaire et seniors

⁵ Communication N° 03 /2026 , Plans mobilité scolaire et seniors : résultats et plan d'action

- 2) **Impact et mise en œuvre des mesures:** Comment la Municipalité évalue-t-elle l'impact des mesures retenues sur la réduction des nuisances ? Quel est le planning de mise en œuvre de celles-ci ?
- 3) **Mesures d'aménagement :** Quels aménagements structurels complémentaires la Municipalité envisage-t-elle sur les routes de transit en traversée de localité afin de réduire durablement les nuisances ainsi que les comportements à risque ?
- 4) **Contrôles fixes :** Quels enseignements l'APOL et la Municipalité retirent-elles du déploiement ponctuel d'un radar fixe sur les différentes routes de la commune, notamment en matière de comportements des conducteurs, de nuisances et de sécurité ?
- 5) **Législature à venir :** La réduction des nuisances liées au trafic routier ainsi que l'amélioration de la sécurité des usagers figureront-elles parmi les priorités ou les axes d'action de la prochaine législature ?

Cully, le 28 septembre 2026

Benjamin Vuitel (BeL Action, auteur)

Delphine Blailé-Riccard (BeL Action)

Carline Bochud (BeL Action)

Mathieu Cardinaux (BeL Action)

Sébastien Hope Weber (BeL Action)

François Pittet (BeL Action)

Nicolas Poterrat (BeL Action)